



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Taux de cotisations

CCN des Industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants, modélisme et industries connexes (Brochure 3130)

Personnel cadre

En vigueur au 1^{er} juillet 2026

Cotisation répartie 50 % employeur – 50 % salarié.

Dans le cadre de sa quote-part, le salarié finance exclusivement la garantie Incapacité de travail.

1/ Taux contractuels

Garanties	Taux
Décès	0,434 % T1 & T2*
Frais d'obsèques	0,041 % T1 & T2*
Rente éducation OCIRP	0,163 % T1 & T2*
Rente de conjoint OCIRP	0,194 % T1 & T2*
Rente handicap OCIRP	0,041 % T1 & T2*
Incapacité de travail	0,530 % T1 & T2*
Invalidité	0,571 % T1 & T2*
Total prévoyance	1,974 % T1 & T2*

* T1 / tranche 1 : partie du salaire brut inférieure ou égale au plafond de la Sécurité sociale.

T2 / tranche 2 : partie du salaire brut comprise entre le plafond de la Sécurité sociale et quatre fois ce montant.

2/ Taux d'appel

Garanties	Taux
Décès	0,390 % T1 & T2*
Frais d'obsèques	0,030 % T1 & T2*
Rente éducation OCIRP	0,160 % T1 & T2*
Rente de conjoint OCIRP	0,190 % T1 & T2*
Rente handicap OCIRP	0,040 % T1 & T2*
Incapacité de travail	0,520 % T1 & T2*
Invalidité	0,560 % T1 & T2*
Total prévoyance	1,890 % T1 & T2*

* T1 / tranche 1 : partie du salaire brut inférieure ou égale au plafond de la Sécurité sociale.

T2 / tranche 2 : partie du salaire brut comprise entre le plafond de la Sécurité sociale et quatre fois ce montant.